

Petite Revue du Tiers - Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS

VOL. IV

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1887

No 11



LÉON XIII A MARIE

La lutte est acharnée ; et l'Enfer furieux
Vomit, en mugissant, ses monstres odieux.

A mon secours, ô tendre Mère !

Donne force et courage à ton fidèle enfant !

Ecrase, de ton pied virginal, le serpent...

Avec toi, je ferai la guerre :

Mes ennemis fuiront ; je serai triomphant !

MÈRE, JE TE SALUE ! Oh ! quelle mélodie !

Quel son peut mieux charmer mon oreille ravie !

O Vierge, mon espoir, mon amour, mon appui,

Dans les adversités, ma gardienne fidèle,

Quand mon esprit, chargé de tristesse et d'ennui,

Au coup des passions et s'agite et chancelle,

Sous le poids des chagrins quand l'espérance a fui,

Pour réchauffer mon cœur, serre-moi sous ton aile !

Puis, à mon dernier jour, devant la mort cruelle,

Viens, de ta douce main, viens me fermer les yeux,

Viens enlever mon âme et la porter aux cieux !

LÉON XIII.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Sous ce titre glorieux, la sainte Vierge est la patronne principale de toute la famille séraphique. Aussi, au jour béni de cette solennité, le Saint-Siège nous accorde à tous l'absolution ou bénédiction avec indulgence plénière.

Le culte envers la divine Mère est une des plus chères et des plus précieuses dévotions que saint François ait léguée à ses enfants. Ce fut un humble oratoire dédié à la Reine des anges qu'il choisit pour être le berceau de son Ordre naissant ; et avant de rendre le dernier soupir il recommanda à ses frères la plus grande vénération pour cet illustre sanctuaire de la Portioncule où l'auguste Marie l'avait favorisé de tant de grâces.

“ Le plus glorieux des privilèges de la très sainte Vierge, celui de sa pureté sans tache et de son immaculée Conception, a toujours été dans l'Eglise catholique une pieuse et universelle croyance. Soit que nous parcourions d'âge en âge la belle tradition des siècles passés, ouvrant les livres des Pères, consultant les saints Docteurs, les anciens auteurs ecclésiastiques, tous ces hommes si profonds dans la science des Ecritures et si voisins de la vénérable tradition des Apôtres ; soit que nous nous bornions à constater la croyance universelle de l'Eglise à ce fait incontestable, fait public, manifeste, éclatant, qui suppose à lui seul et résume toute l'antique tradition, dont il est le couronnement magnifique, nous pouvons prononcer avec certitude : L'univers catholique tout entier croyait de cœur et confessait de bouche la perpétuelle innocence de Marie. Mais depuis cette grande journée du 8 décembre 1854, dont la mémoire, si récente encore, ne périra jamais dans l'histoire, nous avons la consolation de voir et de reconnaître avec toute l'Eglise, dans l'immaculée Conception de Marie, notre Mère, une vérité de foi. La tradition des siècles a parlé, la savante théologie a recueilli le témoignage des siècles, et les élevant dans la lumière de Dieu, en a fait à la bienheureuse Vierge un monument de gloire. Tous les évêques du monde, interrogés, ont unanimement répondu, et dans l'auguste basilique, temple immense de l'immortelle unité catholique, la suprême autorité pontificale a fait entendre avec une solennité presque inouïe jusqu'alors, *Urbì et orbì*, la voix de Pierre confirmant ses frères et enseignant la foi à tout l'univers.

“ O la plus pure des Vierges ! ô la plus noble et la meilleure des mères ! ô Marie ! c'en est donc fait ! tous les enfants de Dieu, qui sont vos enfants d'adoption, se pressent au pied de vos autels : ils vous environnent de toutes parts ; ils vous redisent mille fois bienheureuse dans votre Conception immaculée. O très douce Vierge ! pardonnez à notre amour faible et grossier ces louanges que nous vous bégayons dans un langage si imparfait ! Ne dédaignez pas ces humbles chants de joie que vous entendez s'élever vers vous du fond de la vallée des pleurs.

“ Hélas ! parmi les douceurs mêmes des plus saintes allégresses, nous ne saurions oublier nos plus profonds besoins et nos pressantes misères. Mais nos maux trouvent en vous leur remède ; et tous, d'une même voix, dans le sentiment qui nous presse, nous vous adressons avec confiance cette prière si pure et si fervente, qui est la prière des pécheurs, et qui est aussi la prière des justes et celle de toute l'Eglise pendant le pèlerinage d'ici-bas : *Salve Regina.*”

Les Franciscains, comme on le sait, ont toujours défendu les gloires de Notre-Dame. La dévotion à la Vierge Immaculée est devenue, pour tous les membres de cet Ordre, comme une tradition de famille, comme une sorte de patrimoine que se sont transmis toutes les générations.

Nous devons donc célébrer et honorer, en ce mois, un mystère si sublime et si consolant.

Avant tout, il faut nous réjouir de l'honneur insigne que la définition de ce dogme a procuré à notre protectrice bien-aimée. La divine maternité et l'exemption de la faute originelle sont comme les deux foyers de l'ellipse infinie qui mesure la grandeur de Marie, ce chef-d'œuvre de la sagesse de Dieu. L'une est le fondement et l'autre la pierre angulaire du ravissant édifice de ses perfections éminentes.

Un bon moyen d'honorer la Vierge sans tache, et sans doute très agréable à son cœur, ce sera de mettre notre innocence à l'abri de ce glorieux privilège, nous efforçant de rendre notre vie exempte de toute souillure.

La pureté est la vertu que la bienheureuse Vierge aurait préférée à la gloire de la divine maternité ; c'est la vertu qui fit, de l'apôtre saint Jean, le disciple bien-aimé de Jésus et de Marie, et qui fixera sur nous leurs regards et leurs affections. D'après les saints Pères, les âmes pures sont de la famille des anges ; bien mieux, s'il

y a plus de bonheur dans la pureté des esprits célestes, il y a plus de mérite dans celle des hommes. Au ciel, les vierges forment le cortège de l'Agneau, dont elles accompagnent les pas de pieux cantiques.

Ayons donc une tendre dévotion envers Marie conçue sans péché, invoquons-la souvent sous ce titre. Soyons certains qu'il n'y a pas de plus puissant préservatif contre la morsure du serpent infernal.

A l'exemple de plusieurs saints, chaque soir, avant de nous mettre au lit, récitons avec piété cette invocation : " O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous." Pour prix de ce petit acte d'amour, la Reine des Anges veillera durant la nuit sur notre innocence.

Pendant le jour, aimons à dire de temps à autre : " Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse vierge Marie." Le pape Pie VI a attaché à cette aspiration cent jours d'indulgence, que l'on gagne chaque fois qu'on la répète.

Une autre pratique simple et fructueuse, c'est de placer dans notre chambre une image de Notre-Dame, de dire son petit office, et de porter sur nous la médaille miraculeuse avec une dévotion d'enfant. On peut également recevoir et porter le scapulaire bleu qui a été révélé à une vénérable servante de Dieu pour honorer le mystère de l'immaculée Conception. Il existe aussi un grand nombre de prières que l'on peut réciter en son honneur. Les suivantes sont fort en usage dans notre Ordre :

ANTIENNE.

" Vous êtes toute belle, ô Marie, et la souillure du péché n'est point en vous. Vous êtes la gloire de Jérusalem ; vous êtes la joie d'Israël ; vous êtes l'honneur de votre peuple ; vous êtes l'avocate des pécheurs. O Marie, vierge très prudente, mère très clément, priez pour nous, intercédez pour nous auprès de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

" V. O Vierge ! vous avez été immaculée dans votre Conception.

" R. Priez pour nous le Père dont vous avez enfanté le Fils."

ORAISON.

" O Dieu qui, par l'Immaculée Conception de la très

“ sainte Vierge, avez préparé en elle une demeure digne
 “ de votre Fils, et qui, par les mérites futurs de la mort
 “ de ce même Fils avez préservé cette auguste Vierge de
 “ toute tache et de toute souillure, nous vous supplions
 “ de daigner, par son intercession, nous faire arriver jus-
 “ qu’à vous. Par le même Jésus-Christ qui vit et règne
 “ dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.”

(Année franciscaine.)

UN VIEUX NOEL

Madame de Théray regardait distraitement la pendule de sa cheminée. Les aiguilles ne marchaient pas plus vite que l’année précédente ; mais la jeune femme n’avait pas alors les mêmes raisons de souhaiter qu’une date fatale ne vint jamais.

Ruinée par les prodigalités de son mari, elle avait obtenu de ses créanciers un délai d’un an pour liquider sa fortune et acquitter les terribles dettes dont le nombre l’épouvantait. Le jour approchait où elle devait quitter l’habitation qui lui était chère ; le domaine hypothéqué bien au-delà de sa valeur, passerait en la possession d’un riche étranger. Ce petit château bâti sur les plans de son père avait une grande part des regrets de la veuve. Le courage lui manquait pour réfléchir à ce que serait sa vie, après qu’elle aurait satisfait toutes les réclamations, soldé tous les comptes. Il ne lui resterait plus rien, elle le savait. Le notaire à qui elle avait confié ses intérêts, ne lui laissait pas ignorer l’issue de cette “ bataille de chiffres,” comme il disait dans sa rude franchise. Bien résolue à tout sacrifier, pour conserver intact l’honneur de son nom, madame de Théray l’était moins à se résigner, à se préparer au travail. Habitée à n’user de son intelligence et de ses doigts que pour son bon plaisir, elle se jugeait incapable de gagner son pain quotidien. Trop fière pour recourir à la générosité de ses amis — elle n’avait que des parents éloignés — la jeune femme n’osait même demander un conseil à personne, elle avait dès le premier jour réformé ses dépenses, remercié ses domestiques, ne gardant qu’un jardinier, pour ne pas laisser en friche le potager et le parterre, — et une femme de chambre plus dévouée qu’habile, dont la science culinaire ne dépassait pas le pot-au-feu. Les mille petites

épine de la pauvreté se faisaient déjà sentir dans cet intérieur mal dirigé.

— On ne m'accusera pas de faste, pensait avec amertume la triste veuve. Si mon père avait pu prévoir en quelles mains il remettait le bonheur de son Edmée !

Madame de Théray avait épuisé sa provision de bois ; elle ouvrit la porte de sa chambre pour prendre une bûche dans le coffre de Fanny. Celle-ci eut un petit frisson. Au lieu de se coucher de bonne heure, suivant sa coutume invariable, elle avait ses vêtements de sortie.

— Où allez-vous donc, Fanny ? demanda la jeune femme un peu intriguée.

— Je croyais madame endormie... L'église est si près, le château bien fermé ; je pouvais laisser madame pour une heure... Je vais à la messe de minuit.

— Une messe à minuit ! vous rêvez, ma bonne fille.

Elevée par un père incrédule, mariée à un athée, Edmée ne connaissait aucune pratique religieuse. A Paris, elle allait quelquefois à la messe de midi, " pour faire comme tout le monde," en réalité pour voir et pour être vue.

— Pardon, madame, dit Fanny scandalisée, je vais tous les ans à Noël à l'office de la nuit. Si cela déplaît à madame ?...

— Oh ! pas du tout. Allez à l'église tant qu'il vous plaira.

— Si madame me permettait de lui dire, quand j'ai des peines, je me sens consolée quand j'ai prié...

— Alors, priez pour moi, Fanny : j'ai besoin d'être consolée.

Et madame de Théray entra chez elle, pour ne pas pleurer devant sa servante. Souffrir sans être consolée, quelle plus complète infortune !

— Me voilà seule, dit-elle tout haut en surmontant son émotion ; les voleurs ne forceront pas mes portes, il n'y a rien à prendre ici. Heureuse Fanny que quelques mômeries illusionnent sur ses douleurs. " La religion est bonne pour les petites gens, disait mon père ; il faut un frein aux vices du peup^le."

E^lle rougit sous l'impression d'une pensée accusatrice, Armand de Théray qui se vantait d'avoir secoué le joug de croyances ridicules, n'aurait-il pas eu besoin d'un frein puissant pour le retenir sur la pente des entraînements coupables où il avait compromis ses biens et sa réputation ?

Madame Edmée ouvrit doucement sa fenêtre. Des groupes joyeux venaient de tous les points, les cloches carillonnaient avec allégresse, des myriades d'étoiles brillaient au firmament. Une voix claire et fraîche partit du chemin qui longeait la grille :

Il est né, le divin Enfant !
 Jouez, hautbois ; résonnez, musettes.
 Il est né, le divin Enfant !
 Chantons tous son avènement.

Madame de Théray se pencha pour mieux entendre. Ce chant naïf éveillait en elle de lointains souvenirs. Elle n'avait que six ans lorsque sa mère se sentant mourir, la confia à la sœur supérieure d'un monastère de Bénédictines. Edmée ne passa que deux années sous la garde de la vénérable religieuse. Monsieur d'Artheys réclama sa fille qu'il voulait façonner à son image et d'après ses principes... Edmée s'était attachée à une vieille converse qui après un demi-siècle d'austérités, gaie et riieuse comme les plus petites pensionnaires, chantait de sa voix chevrotante le Seigneur Jésus à qui elle s'était donnée. Sœur Agathe aimait surtout les vieux Noël, et Edmée avait plus d'une fois redit avec elle :

Il est né, le divin Enfant !
 Jouez, hautbois ; résonnez, musettes.

Chose singulière ! Elle revit en quelques secondes, le grand enclos, où sœur Agathe arrachait les mauvaises herbes, les salles immenses et paisibles où les lits blancs s'alignaient le long du mur, les classes où tous les visages étaient sereins, et la vieille abbatale où les mères prosternées dans leurs stalles ressemblaient aux saintes des vitraux, rayonnantes sous leurs voiles.

— Si j'étais restée là-bas, je n'aurais pas connu les tortures qui m'ont broyée, soupira Edmée. Ma tante ne s'était pas trompée dans son choix... Elle est morte heureuse, et ceux que j'ai vus mourir ont fini en désespérés... Mon père m'aimait bien. S'il a erré, son intention l'aura absous. Mais les joies humaines ne m'ont pas suffi, et les consolations du monde sont menteuses...

Elle se jeta accablée sur son fauteuil. Les cloches harmonieuses sonnaient toujours et le vieux Noël de ses souvenirs, le Noël de Sœur Agathe, chanté par des milliers de voix, jetait aux échos la bonne nouvelle :

Il est né, le divin Enfant !

Un sourire d'incrédulité remplaça sur les lèvres de Mme de Théray la prière qui allait en jaillir. La science moderne a rejeté bien loin les prétendues révélations de l'Évangile; l'orgueil des fils du siècle se rit des espérances et des joies qui n'ont pas le temps pour but, et se révolte contre les enseignements de la Croix. Edmée, nourrie du poison des fausses doctrines, se prenait en pitié pour l'émotion passagère qui avait fait battre son cœur.

Elle chercha un roman dans sa bibliothèque; elle n'avait pas envie de dormir. Dès les premières pages, une impression de dégoût envahit son âme. Décidément, les idées sombres prenaient le dessus. Elle avait fermé son piano depuis son deuil, plus rien ne l'intéressait.

— Qu'ai-je donc, ce soir? dit Mme de Théray, avec agitation. L'ignorante Fanny sait comment se consoler, et moi... Oh! si je pouvais croire au ciel!

Elle hésita un instant. Une voix intérieure la pressait de chercher refuge auprès de l'Ami divin dont la Supérieure de Saint-Benoît parlait avec des accents ineffables. Mais de quel droit solliciterait-elle son appui?

Les cloches se taisaient; les villageois étaient tous à l'église. Mme Edmée s'enveloppa de sa pelisse, chercha ses fourrures, son voile et descendit l'escalier après s'être munie des doubles clés qu'elle gardait dans sa chambre, par précaution. C'était la première fois qu'elle s'aventurerait seule sur ce chemin... Qu'aurait dit son père de cette équipée? A tout prendre, est-il plus extraordinaire d'être à l'église à minuit, qu'au bal ou au spectacle?

Même pour des regards profanes, le vieux temple où lampes et cierges brûlaient à l'envi était vraiment beau dans le calme et le recueillement de cette nuit solennelle. Un souffle d'en haut passait sur les fronts inclinés de ces humbles de cœur dont la foi rendait témoignage au Sauveur du monde, fait petit enfant par amour pour nous. Mme de Théray avait entendu des artistes d'élite; jamais leur talent si vanté ne lui fit répandre des larmes si douces que les chantes inhabiles qui disaient: Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux âmes de bonne volonté!"

Après l'Évangile, l'officiant monta en chaire, et de sa voix cassée, mais émouvante, il expliqua cette parole: "Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, venez et je vous consolerais."

La messe terminée, Mme de Théray sortit la première. Les assistantes entonnaient à pleins poumons :

Il est né, le divin Enfant !

La veuve ne devait plus railler les impressions de la petite amie de sœur Agathe...

—Madame a encore de la lumière, disait Fanny, qui s'était oubliée dans la ferveur de son action de grâces. Quelle longue veille ! Ah ! si madame savait quelle force on puise dans la prière et dans la communion !

La bonne fille se contentait de demander à Dieu de convertir sa maîtresse ; elle savait que ce n'était point son rôle, à elle, de lui rappeler ses devoirs.

Le soir de Noël, à la stupéfaction de Fanny, Mme de Théray se fit accompagner chez M. le curé. Le digne prêtre fut surpris aussi, et il admira les desseins de la Providence.

Par une de ces délicatesses de l'amour de Dieu qui ravissent les âmes, en "cherchant le royaume de Dieu et sa justice," Mme Edmée eut "le reste par surcroît." Le millionnaire qui avait acheté le château et le domaine, offrait à la paroisse un bel orgue comme présent de bienvenue. Or, il n'y avait pas à Saint-Paul un seul musicien, et le bon curé, contristé à l'idée d'avouer sa pénurie sous ce rapport, eut une inspiration de génie. Il offrit à Mme de Théray la place d'organiste. Les sœurs étaient magnifiquement logées. Elles loueraient volontiers un pavillon dont elles n'avaient que faire, M. le curé se chargeait de tout. Un revenu de mille francs suffirait-il ?

Mme Edmée accepta avec reconnaissance. On ne la connaissait guère dans le pays ; avant ses malheurs, elle ne sortait qu'en voiture, et depuis qu'elle ne faisait pas de visite et n'en recevait aucune, elle pouvait se croire oubliée.

Son ardeur de néophyte ne redoutait pas, d'ailleurs, les humiliations.—Sa voix admirable fut donc consacrée à louer le Seigneur. Avec une patience angélique elle forma un chœur de chanteuses, et ses doigts exercés firent pleurer et prier l'orgue qu'elle aimait. Elle avait trouvé le repos du cœur et de la pensée dans ce christianisme que son père aveuglé calomniait.

Fanny a demandé comme une grâce de ne pas quitter sa maîtresse. Elle a ouvert un atelier de couture, et les petites filles dont Mme de Théray assouplit la voix, de-

viennent diligentes comme des abeilles sous la direction de la vaillante fille.

Le château a vainement tenté d'attirer l'organiste. Un dilettaute parisien, en villégiature à Saint-Paul, a proposé à la jeune femme, de la part de la princesse de X..., de se faire entendre dans sa chapelle. Mme Edmée a refusé, son ambition ne va pas au delà de sa situation présente. Quand revient la fête de Noël, c'est avec une indigne allégresse qu'elle accompagne en sourdine le vieux cantique :

Il est né, le divin Enfant !
Jouez, hautbois ; résonnez, musettes.

Les plus belles pages des maîtres de l'art sont effacées dans son cœur par ce rythme naïf et doux qui lui rappelle, avec les jours heureux de son enfance, les joies délicieuses de son retour au Seigneur.

(*L'Apostolat des enfants de Marie.*)

LES TIERS-ORDRES

Commentaire sur l'intention générale de l'Apostolat de la Prière du mois d'octobre dernier, par le P. Régnauld, directeur.

(Suite.)

II

Voici, en effet, que pour faciliter à tous, à ceux-là mêmes qui sont engagés dans les liens de la vie du siècle, l'exercice d'une pénitence plus que jamais indispensable en ces jours de relâchement et de mollesse, le Vicaire de JÉSUS-CHRIST nous présente, dans la personne du glorieux saint François, un modèle singulièrement persuasif et attrayant. François d'Assise n'est-il pas, de tous les amis de DIEU, un des plus sympathiques et des plus populaires ?

Mieux que le pinceau ne pourrait les rendre, il a reproduit en lui-même les traits de notre adorable Sauveur. Comme JÉSUS, il aura eu son précurseur, homme pauvre et inconnu de la multitude, qui parcourait les rues d'Assise aux approches de la naissance de l'enfant du miracle, en redisant sans jamais se lasser : " Paix et bonheur ! " Comme JÉSUS, il naîtra dans une étable, n'ayant de lit que la paille de l'indigence. Comme lui, il s'adjointra,

pour travailler à la conversion du monde, douze disciples de choix, parmi lesquels va se trouver, hélas ! un Judas nouveau qui, à l'exemple du premier, se pendra de désespoir. Lui aussi jeûnera quarante jours et quarante nuits, sans autre aliment qu'un demi-pain ; et de François comme de Jésus on pourra dire à la lettre : " Voilà que tout le monde court après lui (1). " Dieu enfin, renouvelant d'une manière sensible dans ce grand saint l'image de son divin Fils, lui imprimera sur le sommet de l'Alverne les glorieux stigmates de sa Passion (2)

Mais ce qui rend surtout cet incomparable modèle merveilleusement approprié aux circonstances que nous traversons, c'est la similitude qu'on peut établir entre son temps et le nôtre.

Il y a, en effet, entre les désordres de notre époque et ceux du siècle de saint François, une saisissante affinité. Aujourd'hui comme alors—c'est le pape qui parle—des courants funestes entraînent les esprits et les cœurs " vers la recherche du bien-être et la poursuite avide des plaisirs. Enervés par le luxe, les hommes dissipent leurs biens et convoitent ceux d'autrui ; ils exaltent en paroles la fraternité, mais en réalité ils sont absorbés par l'égoïsme, et la vraie charité envers les petits et les pauvres s'affaiblit de jour en jour (3). "

Qui ne voit, en outre, avec quel acharnement les modernes albigeois de la Franc-Maçonnerie et du socialisme soulèvent, de nouveau, les peuples contre toute autorité légitime ? Sans doute, la secte officielle cherche à se défendre de vouloir pareils excès : ils n'en sont pas moins renfermés dans ses principes, et c'est à nous d'apporter les mêmes remèdes aux mêmes maux. Or, nul mieux que François d'Assise, image vivante du divin Crucifié, ne sut offrir à son siècle et ne peut offrir encore au nôtre l'antidote salutaire contre le mal dont les sociétés meurent. Il le fit jadis par les exemples qu'il donna, il continue de le faire par les œuvres qu'il a créées.

" Va, soutiens ma maison chancelante, " lui avait dit la voix du Sauveur, auprès de l'église de Saint-Damien ; et bientôt le pape Innocent III apercevait en songe " le pauvre d'Assise ", soutenant d'un bras vigoureux la basilique de Saint-Jean de Latran, prête à crouler. L'histoire a confirmé cette vision. François d'Assise est toujours,

(1) *Ecce mundus totus post eum abiit* (Joan, xii, 19).

(2) Cf. *Messager de saint François d'Assise* (sept. 1382).

(3) *Encyclique Auspicato concessum est.*

non plus seulement par les exemples de sa vie, mais par l'apostolat des trois Ordres dont il est le père, une des colonnes de la sainte Eglise. Et l'on n'a pas trop dit, en affirmant que le catholicisme continue de s'appuyer sur saint François et sur la triple famille franciscaine, dont les rameaux couvrent l'univers entier. Aujourd'hui, comme au treizième siècle, "à la richesse que le monde poursuit avec frénésie, François oppose la pratique de la pauvreté évangélique ; au libertinage, la pénitence ; à l'autorité sociale battue en brèche, l'obéissance ; à l'autorité doctrinale de l'Eglise méconnue, la foi dans toute son orthodoxie, et un attachement inviolable à la chaire de Pierre (1)." Et dans un temps où la lutte s'avive de plus en plus entre les riches et les pauvres, il ne tiendra pas à la famille de saint François que son Père ne les réconcilie de nouveau en groupant toujours plus nombreux sous sa bannière toutes les conditions et tous les états.

Déjà, depuis plusieurs années, le saint patriarche avait fondé son premier et son second Ordre pour les âmes généreuses qui voulaient, en quittant le monde, suivre dans toute sa perfection le divin appel. Ce fut en 1221 que, cédant à des sollicitations nombreuses, il fonda un troisième Ordre pour les gens du monde, engagés ou non dans le mariage, afin que, par l'esprit de *pénitence*, "ils pussent devenir autant de phares lumineux au milieu des ténèbres et de la corruption du siècle."

"Et si opportune était cette fondation," ajoute le pape Léon XIII, que bientôt surgirent "des associations du même genre, sortie de la famille de saint Dominique et d'autres Ordres religieux ; et les faits eux-mêmes en montrèrent clairement l'utilité. En effet, depuis les rangs les plus humbles jusqu'aux plus élevés, il y eut un puissant entraînement des esprits et une ardeur généreuse et empressée à se faire affilier à cet Ordre franciscain. Entre tous les autres, Louis IX, roi de France, et sainte Elisabeth de Hongrie recherchèrent cet honneur ; et, dans le cours des siècles, ils furent imités par plusieurs souverains pontifes, par des cardinaux et des évêques, par des rois et par des princes. Grâce à eux et à leurs exemples, bien souvent les rivalités des partis furent apaisées, les armes arrachées de la main des furieux, des consolations apportées aux pauvres et le sensualisme répri-

(1) *Revue franciscaine* (juin 1887).

mé. Et ainsi la paix domestique et la tranquillité publique, l'intégrité et la douceur des mœurs, toutes choses qui sont les meilleurs fondements de la civilisation et de la stabilité sociale, sortirent comme d'une racine du Tiers-Ordre franciscain ; et c'est en grande partie à saint François d'Assise que l'Europe a dû tous ces biens (1). ”

Nous étonnerons-nous, après cela, que le pape Léon XIII, saintement jaloux de faire participer notre siècle à de tels avantages, ait jugé opportun, à quatre reprises différentes, d'encourager les fidèles à marcher dans les voies de la pénitence évangélique, sous l'étendard glorifié du pauvre d'Assise ? “ La source principale des maux qui nous accablent et des périls qui nous menacent, disait-il, est l'oubli des vertus du christianisme ; ” et il déclare avoir publié l'Encyclique où nous sommes conviés à l'imitation des vertus de saint François, “ avec la volonté et l'unique but de rappeler le plus d'âmes possibles à l'acquisition de la sainteté chrétienne (2). ” Il a fait davantage encore. Désireux de voir se renouveler, dans leur plénitude, les fruits excellents de ce Tiers-Ordre dont il apprit de bonne heure à constater l'action, Léon XIII a voulu en adapter lui-même les règles, d'une façon plus complète, aux besoins et aux mœurs du temps actuel. L'événement est d'importance.

En résumé, et dans la pratique, ces règles se réduisent aux trois points suivants : Mener une vie chrétienne, être simple dans ses habits et sobre dans ses repas ; — porter régulièrement le petit scapulaire et le cordon ; — réciter *tous les jours* l'office ou douze *Pater, Ave et Gloria* ; se confesser et communier au moins *tous les mois* ; jeûner deux fois au moins *chaque année*, en sus des jeûnes obligatoires imposés par la sainte Eglise.

Voilà donc, avec son *noviciat* d'un an et sa triple *sanc-tion* (examen quotidien, réunion mensuelle et visite annuelle), cet Institut “ éminemment catholique, approuvé par l'unanime faveur des vrais chrétiens, maintes fois déclaré par l'oracle du Vatican méritoire, saint et conforme à la perfection chrétienne (3). ”

“ Et voilà, déclare encore Sa Sainteté Léon XIII, une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non pas selon la façon absurde dont les francs-maçons entendent

(1) Encyclique *Auspicato*.

(2) Constitution *Misericors Dei Filius*.

(3) Allocution du cardinal Pecci, protecteur du Tiers-Ordre (26 novembre 1873).

ces choses, mais telles que Jésus-CHRIST en a voulu enrichir le genre humain, et telles que saint François les a pratiquées. C'est la liberté des enfants de DIEU, au nom de laquelle nous refusons fièrement d'obéir à ces tyrans iniques qui s'appellent Satan et les passions mauvaises. C'est la fraternité vraie, qui nous rattache à DIEU, commun créateur et père de tous les hommes. C'est l'égalité juste et charitable qui, sans rêver de supprimer entre les hommes toute distinction, excelle à faire de la variété même des conditions et des devoirs une admirable harmonie et un merveilleux concert, dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile (1). "

Qu'elle s'accroisse donc, cette religieuse famille de Tertiaires, suscitée par le Cœur de DIEU même pour rappeler d'exemple, à un monde qui l'oublie trop, la souveraine loi du renoncement et du sacrifice ! Que de vaillantes recrues l'obligent à dilater continuellement ses tentes, afin de lui permettre d'abriter sous ses pavillons agrandis nombre d'âmes appelées, sans qu'elles s'en doutent peut-être, à réagir par la pénitence contre le fol entraînement d'une génération affadie, qui croit garder encore quelque chose des grandes vertus chrétiennes, quand il lui en reste à peine le sentiment ! " Un d'abord — disait naguère Léon XIII, en faisant des vœux pour sa prospérité—un d'abord, puis deux, puis cinq, puis cent, puis mille !... " Ces vœux sont aussi les nôtres, car elles ne seront jamais trop nombreuses parmi nous ces âmes que leur vocation destine à faire fleurir, au milieu du monde et de ses scandales, les vertus foncièrement chrétiennes, et à répandre dans le siècle la bonne odeur de la piété selon le Cœur de Jésus.

(A continuer.)

On raconte qu'un jeune souverain, rencontrant un jour un jeune père, s'approcha et lui demanda ce qu'il gagnait pour garder son troupeau. Le jeune père regarda le souverain et lui répondit : " Je gagne autant que vous, sire.—Pourquoi ? Comment ? —Parce qu'en conduisant mon troupeau comme vous en gouvernant les hommes, je gagne le ciel ou l'enfer. "

C'est là le dernier mot de l'existence ; ce sont les clartés de la foi venant en vous et vous disant que tout se résume à gagner l'éternité.

(1) Encyclique *Humanum genus*.

INDULGENCES

ACCORDÉES PAR N. S. P. LE PAPE LÉON XIII
POUR ENCOURAGER LES FIDÈLES
DANS LEUR LUTTE CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

L'auteur du *Manuel de la Ligue anti-maçonnique*, précédé d'un bref de Sa Sainteté le pape Léon XIII, avait fait demander à notre saint-père le pape de vouloir bien accorder des indulgences aux fidèles qui prennent l'engagement de ne jamais s'affilier à la Franc-Maçonnerie et de combattre cette secte impie.

Sa Sainteté a daigné accueillir favorablement cette demande.

Le postulateur insistait spécialement sur l'importance qu'il y aurait à faire prendre cet engagement aux enfants de la première communion ; il est si facile de l'ajouter au renouvellement des vœux du baptême !— Cette pratique, disait-il, conseillée par le Saint-Père lui-même dans son encyclique *Humanum genus* contre la Franc-Maçonnerie, et répandue déjà dans plusieurs diocèses, se généraliserait sans doute dans toutes les paroisses de l'univers catholique, si Sa Sainteté daignait attacher une indulgence à un acte si salutaire et si efficace pour le bien des enfants et des parents, au jour solennel de la première communion.

Ces mêmes engagements, ajoutait le postulateur, propagés par le clergé et les hommes zélés dans les écoles, les collèges, les institutions, les congrégations et les associations catholiques, serviraient à préserver les quatre cinquièmes des fidèles de la contagion des sectes. Les enfants et les jeunes gens, pour être renseignés sur la gravité de l'acte qu'ils font en s'engageant de la sorte, pourraient recevoir, outre les instructions verbales, la brochure : *Manuel de la Ligue anti-maçonnique*, que le Saint-Père a approuvée.

En conséquence de cette demande ainsi motivée, et pour obtenir les grands résultats qu'elle signale, notre saint-père le pape Léon XIII a daigné accorder, en effet, aux conditions ordinaires :

1° Une indulgence plénière aux enfants de la première communion qui s'engagent à ne jamais entrer dans aucune société secrète condamnée par l'Eglise ;

2° Une indulgence plénière chaque année à tous les fidèles qui, au jour choisi par eux, feront ou renouvelle-

ront le même engagement de ne jamais s'affilier aux sectes maçonniques.

Nous osons espérer qu'après ces faveurs significatives de notre saint-père le Pape et avec l'agrément des évêques, les pasteurs des âmes, tous les membres du clergé, les maîtres chrétiens, les directeurs de congrégations et d'associations, tous les catholiques zélés propageront partout et surtout parmi la jeunesse, les engagements dont il s'agit ici et que, suivant les désirs du Saint-Père, cette salutaire pratique deviendra générale et universelle, et préparera efficacement, avec le triomphe de l'Eglise, la ruine de la secte maudite qui opprime en tant de pays le peuple chrétien.

Pour prendre les engagements dont il vient d'être question et gagner les indulgences accordées par notre saint-père le Pape, on peut employer toute formule qui renferme expressément la promesse solennelle de ne jamais s'affilier aux sociétés secrètes.

Nous donnons en exemple les formules suivantes :

Formule spéciale aux enfants de la première communion.

Je renonce à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et aux sectes maçonniques condamnées par l'Eglise, et je m'attache à Jésus-CHRIST pour toujours.

Formule plus générale pouvant servir à la première communion et dans la suite.

Humblement soumis aux ordres de notre saint-père le Pape, je m'engage, devant Dieu et devant les hommes, à n'adhérer jamais en rien aux sectes maçonniques ou autres sociétés secrètes condamnées par l'Eglise, et à les combattre de tout mon pouvoir.

INVOCATION RECOMMANDÉE.

A tous les fidèles qui prennent ces engagements.

“ Saint Michel archange, priez pour nous, et protégez l'Eglise contre les sectes maçonniques qui forment l'armée de Satan. ”

Cette invocation résume, sous forme de prière, l'encyclique du Souverain Pontife contre la Franc-Maçonnerie.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE

SUR LES QUESTIONS SOCIALES

Analyse du livre intitulé : " Association chrétienne des honnêtes gens sur le terrain des affaires," et dû à la plume du T. R. P. LUDOVIC DE BESSE, capucin.

(Suite)

(Voir les numéros des mois de juillet, août, septembre et novembre, pages 277, 306, 336 et 410.)

DEUXIÈME PARTIE

LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES DU T. R. P. LUDOVIC DE BESSE

Trois choses, dit saint Thomas, sont nécessaires pour procurer au peuple une vie bonne et heureuse : *Ad bonam vitam multitudinis instruendam tria requiruntur* :

La première de toutes est d'établir solidement la masse du peuple dans l'union de la paix : *Primo quidem ut multitudo in unitate pacis constituatur.*

En second lieu, quand la multitude a été unie par le lien de la paix, il faut la diriger de telle sorte qu'elle mène une vie chrétienne : *Secundo, ut multitudo, VINCULO PACIS UNITA, dirigatur ad bene vivendum.* L'auteur traduit *bene vivendum* par une vie chrétienne parce que c'est le sens de saint Thomas, selon cette parole de saint Augustin : la vie ne mérite pas d'être appelée bonne si elle ne l'est éternellement, et elle ne l'est éternellement qu'à la condition d'être chrétienne. (D. Aug. Tract. 45, in Joan. post initium.)

En troisième lieu, il faut que ceux qui gouvernent le peuple soient assez industrieux pour lui procurer une abondance raisonnable des choses nécessaires à son bien-être. *Tertio vero requiritur : ut per regentis industriam necessariorum ad bene vivendum adsit copia.* (D. Thom. de reg. princ. I, 15.)

Saint Thomas met donc à la base de toute organisation sociale l'*union de la paix*, union solide, comprenant la multitude des hommes pacifiques. Or, la paix, dit-il, n'est autre chose que la *concorde dans l'ordre*. Saint Augustin avait dit avant lui : *La paix est la tranquillité de l'ordre.*

Comment les hommes gardent-ils entre eux la concorde dans l'ordre ? Saint Thomas répond que c'est lorsqu'ils rendent à chacun ce qui lui est dû, c'est-à-dire lorsqu'ils observent la justice. N'est-il pas écrit dans le pro-

phète Isaïe : *La justice produit la paix ;* OPUS JUSTITIÆ, PAN. (Isa. 32, v. 17.)

Nous avons donc le commencement de l'édifice social : le terrain et les matériaux. Le terrain, c'est la justice ; les matériaux sont tous les hommes de bonne volonté, à qui le ciel a promis la paix, parce qu'ils veulent sincèrement respecter la loi de Dieu en observant la justice.

Mais qui garantira l'observation de la justice ? La contrainte.

La contrainte ? Mais que fait-on de la liberté ?

La contrainte, assurant le règne de la justice, assure par là même le règne de la liberté dont elle est la plus efficace protectrice.

Écoutez M. Le Play, une intelligence d'élite : " On peut même dire que la liberté et la contrainte sont, en quelque sorte, *enchevêtrées* par leur nature même " C'est ainsi que les meilleurs régimes appliqués à la direction de la jeunesse peuvent être nommés avec la même exactitude : *Liberté d'éducation* ou *Coaction paternelle*. La liberté et la contrainte sont conciliées dans chaque élément de la vie sociale et s'y pondèrent l'une par l'autre dans un harmonieux équilibre."

La contrainte, c'est l'autorité.

Où est l'autorité aujourd'hui ? Si personne ne sait plus obéir, n'est-ce pas parce que personne ne sait plus commander ?

Toutes les autorités abdiquent ; le patron devant ses ouvriers, le maître devant ses domestiques, le père même devant ses enfants.

Rétablir la paix et l'union dans le respect de la justice ; en finir avec le libéralisme au moyen de la contrainte morale, telle est la grosse question qui prime toutes les autres, parce que l'édifice social et tous les biens reposent sur ce fondement.

Ce rétablissement de l'ordre est le devoir de toutes les autorités, des petites aussi bien que des grandes, de celles qui sont au dernier degré de l'échelle sociale comme de celles qui sont au sommet. En principe, le devoir est égal pour tous. Le père et le patron ne sont pas moins obligés de maintenir chez eux la justice chrétienne, qu'un roi dans son royaume. En fait, l'obligation augmente pour les uns quand les autres ne font pas leur devoir. Si donc l'autorité souveraine sacrifie l'ordre moral, les autorités subalternes doivent suppléer aux apostasies du pouvoir par un redoublement de vigilance et d'énergie.

Cette apostasie crée alors aux *moindres* citoyens une obligation spéciale, l'obligation de s'unir, d'établir le concert de toutes les bonnes volontés, afin qu'elles ne restent pas impuissantes.

Or, le seul moyen de grouper en faisceau les forces isolées, d'organiser légalement la contrainte morale au profit de la loi de Dieu, est de recourir à des institutions économiques prenant la forme de sociétés financières.

Ces institutions sont du moins indispensables dans les villes, là où les travailleurs sont éparpillés dans une multitude de petits ateliers, sans se connaître et sans que la multitude de leurs clients les connaissent davantage au point de vue moral.

Dans une grande usine, le patron, tout seul, s'il le veut bien, peut absolument maintenir d'abord la paix parmi ses ouvriers. Il y parviendra toujours s'il est à la fois un homme juste et un justicier.

Juste, il réglera la question du salaire à la satisfaction de tous; il assurera la *permanence* des engagements, il saura donner de l'avancement au talent et au mérite. Justicier, il protégera la foi et les mœurs de ses subordonnés contre toute vexation du dedans et du dehors.

Après avoir posé ce fondement exigé par saint Thomas, si le patron de la grande industrie favorise des associations religieuses, elles donneront peu à peu à ses ouvriers la pensée, le désir et enfin le courage de vivre en bons chrétiens.—Alors le patron couronnera son œuvre par ces institutions économiques de tout genre qui procurent aux travailleurs une abondance relative des biens matériels.

Mais en dehors des grandes usines, si les petits patrons restent isolés, quelle que soit leur bonne volonté, il leur sera impossible de faire régner autour d'eux la justice chrétienne et la paix. Comment le pourraient-ils lorsque, par le fait de leur isolement, la plupart d'entre eux sont victimes eux-mêmes des injustices les plus criantes? Vous faites appel à leur conscience de patrons et vous leur demandez d'avoir de l'autorité. Ils vous répondent qu'ils dépendent eux-mêmes de tout le monde et que ceux *qui devraient les soutenir* sont souvent les premiers à les sacrifier au risque de les précipiter dans la ruine.

Si quelque part l'isolement est mortel, c'est ici. Il faut l'association. Quiconque veut le salut de la patrie, par le retour à la loi de Dieu, doit venir sur le terrain du travail pour qu'on sache clairement qui mérite la protection

et qui en est indigne ; pour que les coupables soient mis en demeure de se corriger ou de s'en aller ; pour que les innocents ne demeurent pas davantage dans l'abandon, victimes de la calomnie ou de concurrences déloyales dont nous sommes trop souvent les complices.

Le droit romain défendait aux capitalistes, aux grands fonctionnaires, d'exercer aucun commerce dans les villes, afin de laisser aux petits marchands la possibilité de gagner leur vie. Qui donc s'occupe aujourd'hui de protéger le petit peuple contre la concurrence écrasante des capitaux ? Est-ce juste ? Et combien d'autres iniquités viennent porter le trouble, la souffrance, la colère et la haine dans le monde du travail ? Or, sans la justice, point de paix, point d'union, et par conséquent point de réforme.

Le remède au mal est la *protection du travail chrétien*. Mais cette protection a besoin d'être organisée, ce qui exige des institutions légales réunissant tous les cœurs honnêtes et courageux, afin qu'ils trouvent dans leur union et dans leur nombre la force nécessaire au rétablissement de l'ordre et de la paix. Or, impossible d'en venir là sans le secours de sociétés financières.

Pour atteindre ce but, le révérend père Ludovic de Besse a proposé et fait établir en France diverses institutions économiques qui possèdent trois avantages d'une importance majeure.

1o. Elles sont légales et par conséquent à l'abri de toute vexation administrative.

2o. Elles peuvent vivre promptement de leurs propres ressources sans avoir à recourir éternellement aux aumônes des catholiques.

3o. Elles offrent aux travailleurs des services réels, sérieux, palpables, et cela, sans les déranger en rien de leurs affaires.

La première de ces institutions est le placement professionnel et gratuit pour grouper les travailleurs chrétiens dans les mêmes ateliers. Procurer des employés chrétiens et capables au commerce et à l'industrie, et procurer à la nombreuse famille des employés, hommes et femmes, des places convenables, où leur mérite, leur moralité et leur foi soient à l'abri de tout outrage, et même l'objet d'encouragements bienveillants : tel est le but immédiat et salutaire de cette institution. Tous les jours, de deux heures à quatre heures, on reçoit les demandes de l'une et l'autre catégorie. On les inscrit à leur rang,

avec tous les *desiderata* qui les accompagnent, et qui sont par écrit ou verbalement exposés.

Aux uns, aux demandeurs de places, elle remet une feuille à remplir de renseignements d'ordre religieux et professionnel et qui, pour avoir une véritable valeur, doivent être fournis par des personnes ayant à cet égard toute compétence. Pour les maisons qui demandent des employés, leur requête est transmise le mardi de chaque semaine à la réunion du secrétariat général, pour que ses membres s'occupent de vérifier si ces maisons, non encore accréditées à l'œuvre, offrent des conditions de sécurité économique, morale et religieuse pour les employés.

Voilà bien le but immédiat du placement gratuit atteint dans sa partie essentielle ; voilà en effet le travail chrétien favorisé, encouragé et soutenu avec sollicitude dans des foyers tutélaires ; voilà les magasins, les ateliers garnis d'éléments honnêtes, et assurés d'un recrutement facile. Mais ce n'est pas le seul avantage, si grand qu'il soit, amené par ce fraternel échange. Il est suivi d'un effet considérable pour l'expansion de l'idée de rechristianisation qui est le but lointain peut-être, mais assuré de l'œuvre en général. Pour le bien saisir, il convient d'exposer de suite le fonctionnement du secrétariat.

L'art. 57 des statuts définit le rôle du secrétaire général. Ce n'est pas celui du fonctionnaire qui porte ce nom dans la plupart des sociétés anonymes, où ses fonctions se bornent à diriger la correspondance. Notre secrétaire général, dit l'art. 57... "est chargé spécialement du service extérieur pour assurer le recrutement des actionnaires... Il peut demander au conseil d'administration la nomination de secrétaires adjoints... qui le secondent.

"Il assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative..."

Dès les commencements de la Société, le secrétaire général, qui est le T. R. P. Ludovic de Besse, s'est empressé de constituer ce conseil de secrétaires adjoints choisis parmi les personnes qui s'étaient fait remarquer par leur zèle et leur dévouement. Depuis lors ce conseil s'assemble tous les mardis, sous la présidence du révérend père, au siège social. Dans chacune de ces réunions périodiques, toujours précédées et suivies de prières, il est procédé à la réception de nouveaux candidats. L'administrateur délégué y assiste, afin de tenir l'assemblée au courant de l'ensemble des affaires de la semaine écoulée et

de se renseigner constamment lui-même sur le travail de propagande réalisé par le secrétariat. Il y est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance ; puis le directeur du placement gratuit rend compte des opérations de la semaine, expose les nouvelles demandes et dépose sur le bureau les feuilles de renseignements avec les attestations qui y sont jointes.

Les secrétaires se partagent ces feuilles et se chargent de contrôler leurs indications en allant visiter les industriels qui les ont données. Dans ces visites, les secrétaires complètent les renseignements sommaires renfermés dans les feuilles de proposition et se fixent sur la valeur réelle des recommandations écrites. Mais ils font plus. L'occasion se présente naturellement de parler de l'ensemble des services rendus par la Société et du but élevé qu'elle poursuit. Le négociant s'y intéresse souvent avec enthousiasme et devient un actionnaire bienveillant.

Je parlerai dans un numéro subséquent des autres institutions économiques du T. R. P. Ludovic de Besse.

Frère RAPHAËL,
Tertiaire.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Offrande des Tertiaires de Montréal.—Pour le jubilé du Saint-Père, les Tertiaires ont offert les aumônes et les œuvres suivantes dont j'ai remis le montant au révérend Père supérieur, ainsi que les œuvres pour être présentées au Saint-Père au nom de la fraternité, savoir : 1° en argent, quarante-trois piastres vingt cents, 43.20 ; 2° chemins de Croix, 3,376 ; 3° chapelets de la Sainte-Vierge, 9,212 ; 4° communions sacramentelles, 3,191 ; 5° communions spirituelles, 14,850 ; 6° heures de travail, 5,040 ; 7° chapelets du Sacré-Cœur, 1,011 ; 8° invocations, 6,130 ; 9° offices de la Sainte-Vierge, 521 ; 10° messes entendues, 880 ; 11° bonnes œuvres, 14 ; 12° neuvaines au Sacré-Cœur, 7 ; 13° visites au Saint-Sacrement, 367 ; 14° souffrances et mortifications, 784 ; 15° invocations aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, 835 ; 16° jeûnes et pénitences, 52 ; 17° prières diverses, 2,903 ; 18° oraisons jaculatoires, 208 ; 19° visites aux malades, 12.

Fête de S. François à Rome.—Nous lisons dans la correspondance de Rome de la *Revue franciscaine* : —“ Le 3, veille de la Saint-François, selon l'usage, notre Rme Père général a été admis en audience privée aux pieds du Souverain-Pontife. L'audience n'a pas duré moins de trois quarts d'heure et par exception, peut-être à raison des fatigues

de son long voyage à travers le monde séraphique, il a eu la faveur de parler assis au Saint-Père qui, très affectueusement lui a fait signe de prendre un siège. Le principal sujet de l'entretien a été l'organisation des études au collège Saint-Antoine.

"Le Pape est entré dans les détails de cette organisation de notre université franciscaine et aussi sur le couvent. On avait dit à Sa Sainteté que les corridors étaient trop obscurs et les cellules bien petites. Le Révérendissime a répondu que les corridors étaient en effet un peu sombres, mais que les cellules, bien que franciscaines dans leurs dimensions, étaient cependant suffisantes et bien aérées. Puis, Léon XIII, frappé de quelques paroles des leçons du Bréviaire de la fête de notre séraphique père, dont il venait de réciter l'office, a parlé de saint François et du dévouement à l'Église romaine et au Vicaire de Jésus-Christ, tant recommandée par le pauvre d'Assise.

"Les paroles du Bréviaire Romain, auxquelles le Saint-Père faisait allusion, sont celles-ci : " Sur le point d'expirer, François réunissant ses frères à la Portioncule, les exhorta à la pauvreté, à la patience et à la fidélité envers la sainte Église romaine : et SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ FIDEM SERVANDAM COHORTATUS."

"Le Pape a demandé au Représentant du Patriarche séraphique si cet esprit de fidélité régnait toujours dans l'Ordre? Et le Révérendissime a répondu : " Qu'il n'y avait pas à sa connaissance un seul religieux qui ne fut entièrement dévoué à l'Église romaine et soumis à son auguste chef d'esprit et de cœur."

"Le Souverain-Pontife a été grandement consolé et, avec bonté, il a accordé au Révérendissime une faveur qu'il venait de lui demander. Ne pouvant encore, le jour de Saint-François ni de quelques temps jour de l'église du collège dont les travaux sont activés en vue de la consécration projetée pour le 8 décembre prochain, le révérendissime Père a cherché un dédommagement et Léon XIII a daigné attacher à la chapelle intérieure du collège les indulgences des Églises de l'Ordre. A la fin de l'audience, Sa Sainteté a donné très paternellement la bénédiction apostolique au Révérendissime, aux Pères de la maison générale et à tous les enfants de Saint-François.

"La fête de saint François a été célébrée, comme tous les ans, avec beaucoup de dévotion par les fidèles romains dans les diverses églises de l'Ordre.

"A l'*Ara cœli*, selon l'usage, une belle couronne blanche de dominicains entourait l'autel durant la messe solennelle. J'ai été frappé des chants, qui étaient vraiment religieux. On a exécuté une des messes de notre père Barthélemi de San Donato.

"Le Révérendissime a été heureux d'aller en ce jour célébrer le saint sacrifice dans la chapelle de nos bonnes Sœurs franciscaines, missionnaires à la *via Guastè*, n° 12, et de bénir cette chère famille à laquelle Dieu donne d'une manière admirable un rapide accroissement, proportionnant ainsi les secours aux besoins, car les besoins des missions sont de plus en plus grands à cette heure.

"Un fils de Saint-François a eu la pieuse pensée d'inviter tous les prêtres à offrir aux intentions du Vicaire de Jésus-Christ et en union avec lui, le saint sacrifice de la messe le 31 décembre, jour où Léon XIII célébrera sa messe jubilaire. Les persécutions religieuses, ou les largesses de leur charité autour d'eux, ont mis beaucoup de prêtres dans l'impossibilité d'offrir une obole au Père commun ; mais, tous peuvent dire une messe pour Lui, et il n'est pas douteux que

l'initiative, prise en Italie, n'ait pas un plein succès. Les prêtres tertiaires en particulier aimeront à prouver ainsi leur dévouement au Pape tertiaire, au Pape qui a si souvent recommandé le Tiers-Ordre, et qui n'aura rien de plus agréable sûrement que cette offrande d'une messe à l'occasion de son jubilé sacerdotal."

—On nous écrit de Québec: Le R. P. Forget-Despatis, O. M. I., remplace, comme directeur des deux fraternités du Tiers-Ordre, le R. P. Jodoin, chargé de l'économie de la maison des RR. PP. Oblats de Saint-Sauveur.

Jésuites au Canada.—Une nouvelle province formée du Canada vient d'être créée dans l'Ordre des Jésuites. Ce pays cesse d'être considéré comme mission et relèvera maintenant directement de Rome. Le révérend père Hamel a été nommé supérieur de la nouvelle province. Ce père jésuite, connu dans tout le Canada par sa science, sa bonté et sa piété, est un Canadien appartenant à une famille distinguée de Québec. Il a déjà occupé plusieurs charges importantes à Montréal, et dans ces derniers temps, il était curé d'une importante mission du Nord-Ouest.

Exemple à imiter.—Nous proposons à l'imitation de nos Tertiaires l'exemple donné par les catholiques de Barcelone. Afin de combattre efficacement l'immoralité qui grandit et s'étale au grand jour, ils ont résolu à une grande majorité de ne plus faire d'achats dans les magasins où sont exposées des gravures ou des photographies obscènes.

Nous ne doutons pas que, grâce à cette mesure, ces gravures disparaîtront bientôt d'un grand nombre de vitrines de Barcelone.

Puisse-t-il en être de même dans notre pays !

Le Tiers-Ordre et les congrès catholiques.—Plusieurs de ces assemblées viennent de se tenir, où les catholiques, sous l'œil de Dieu, et après avoir invoqué les lumières d'en haut, recherchent les meilleurs moyens de lutter avantageusement contre les ennemis de l'Eglise et des âmes. Parmi ces moyens, le Tiers-Ordre franciscain a été particulièrement recommandé par le Pape; les congrès catholiques ne pouvaient pas ne pas l'acclamer.

A Liège, c'est le T. R. P. Célestin, provincial des Capucins de Belgique, qui, sur l'ordre de Mgr l'évêque de Liège, vient prêcher l'extension de cette armée du bien... Le remède au mal est vieux, dit l'orateur, mais le mal est-il moins ancien? Le Pape, avec sa sûreté de doctrine, ouvre bien larges les portes du Tiers-Ordre; c'est qu'il apporte le remède à tous nos maux... A l'esprit d'indépendance envers toute l'autorité, surtout envers l'Eglise, le Tiers-Ordre oppose l'esprit de soumission absolue. "Aucun ne doit être admis, s'il n'est fidèlement attaché à l'Eglise, et enfant soumis du Pontife suprême." Cet esprit de soumission a toujours été l'esprit de François d'Assise qui, trois siècles avant saint Ignace, déclara ne vouloir pour ses enfants que *des morts* et non des vivants.

...A l'amour du lucre, autre plaie de notre société moderne, le Tiers-Ordre, fondé sur l'esprit de pauvreté, oppose le détachement des biens de ce monde, et oblige chacun de ses membres à faire son testament... Enfin, au sensualisme qui envahit toutes les classes et dégrade tous les cœurs, ne peut-on pas aussi opposer le Tiers-Ordre de

la pénitence. Le R. P. Célestin, dit le correspondant de l'*Univers*, achève son discours au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Quelques jours après, un autre de ces congrès se réunissait dans la ville de Rodez, et là aussi, le Tiers-Ordre trouvait son apôtre.

Le Congrès, lisons-nous dans l'*Univers*, s'occupant principalement de la question sociale selon les indications du bref de Léon XIII, le Tiers-Ordre de Saint-François ne pouvait pas ne pas être proposé comme un des moyens les plus efficaces pour rétablir dans la société les droits de l'Eglise.

M. l'abbé Touzery, vicaire général, s'est chargé de se faire l'apôtre de cette grande idée, dans laquelle le Souverain-Pontife voit une des sources les meilleures pour le triomphe de l'Eglise.

L'orateur entre parfaitement dans la pensée du Saint-Père et montre comment le Tiers-Ordre est un remède souverain contre les plaies sociales qui nous dévorent. Le Tiers-Ordre, en effet, nous apprend la véritable liberté, qui est celle que l'on trouve dans l'affirmation de la vérité, qui a pour conséquence la pratique religieuse.

Le Tiers-Ordre nous apprend la véritable égalité, la véritable fraternité, puisqu'il crée une vaste famille ayant un même père, un même but surnaturel à poursuivre. M. Touzery invite surtout les hommes à se pénétrer de l'utilité pour eux d'entrer dans le Tiers-Ordre de Saint-François, et de ne pas oublier que le saint Monseigneur de Ségur, le fondateur du Congrès des œuvres, était un des plus fervents apôtres de cette sainte association, et qu'il a déposé dans son testament le pieux désir que les rangs en fussent remplis par ceux qui veulent que Jésus-Christ règne en eux en réalité.

Le congrès a goûté les paroles de M. l'abbé Touzery, et parmi les vœux exprimés par cette assemblée vraiment catholique nous trouvons le suivant :

Considérant :

1° Que les congrès catholiques s'appliquent surtout à faire mettre en pratique les enseignements et les instructions qui nous viennent du Pontife romain ;

2° Que Sa Sainteté Léon XIII propose le Tiers-Ordre de Saint-François comme un excellent remède aux maux de la société contemporaine et qu'il invite tous les chrétiens à s'y agréger, notamment dans les encycliques *Auspicato*, *Humanum genus*, *Quod auctoritate apostolica* et dans la Constitution *Misericors Dei Filius* ;

Le congrès de Rodez émet le vœu :

1° Que les prêtres et les directeurs d'œuvres s'efforcent de propager le Tiers-Ordre de Saint-François et d'établir des fraternités franciscaines, particulièrement des fraternités d'hommes et de jeunes gens ;

2° Qu'ils s'attachent à faire de cette institution la base de leurs associations et de leurs œuvres, pour qu'elles soient toujours vivifiées par un esprit vraiment chrétien.

A vous, chers Tertiaires, de vous faire, dans la mesure du possible, les propagateurs de ces idées qui sont celles de Léon XIII ; à vous d'attirer les âmes au Tiers-Ordre, et de travailler ainsi au salut des âmes et de la société. Vous pouvez beaucoup par la parole et surtout par l'exemple. Ne soyez pas l'arbre inutile dans le champ du Seigneur. Ne soyez pas égoïstes ; l'esprit du Tiers-Ordre est un esprit de charité.

VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

CHAPITRE XIV

ORIGINE ET SOMMAIRE DE LA RÈGLE. -- ESPRIT DE
CETTE RÈGLE

(1223)

(Suite)

Descendons maintenant de ces hauteurs, et retournons aux annales de l'Ordre séraphique, pour y apprendre comment le Sauveur lui-même daignait quelquefois, tantôt par des secours miraculeux, tantôt par de sublimes visions, soutenir l'œuvre de son fidèle serviteur et affermir les vocations ébranlées. La vie franciscaine était si dure ! Elle était si contraire aux goûts du monde et aux appétits charnels ! Le Rédempteur des âmes pouvait-il abandonner ceux qui combattaient pour lui, ou qu'il voyait faiblir dans la lutte ? Si donc il intervient directement, qui pourra s'en étonner ? Pour nous, nous croyons aux tendresses de son amour, et voilà pourquoi nous abordons avec confiance un récit plein de merveilles.

Borgo-San-Donino, petite ville située sur la route de Plaisance à Parme, garde encore le souvenir du prodige dont le monastère des Frères-Mineurs fut témoin en l'année 1215. C'était dans leur maison, de fondation toute récente, que les religieux s'étaient donné rendez-vous, pour saluer leur bienheureux père à son retour d'Espagne. Les convives étaient nombreux, et les vivres manquaient. Dans cet état de détresse, François jeta un regard de confiance vers le ciel ; et en retour, le Seigneur, ayant égard à la foi et aux mérites de celui qui l'implorait, suppléa par un pain miraculeux à la disette du couvent.

Quelques années après, nous retrouvons un miracle du même genre, avec cette différence pourtant qu'il est l'œuvre des deux illustres patriarches Dominique et François, et le fruit de leurs communes prières. Cet épisode de leur vie a trop de charme et révèle trop bien leur esprit de foi, pour que nous privions nos lecteurs du bonheur de le connaître. Voici en quels termes un auteur espagnol, disciple et contemporain de saint Dominique, l'a transmis à la postérité (1). « Notre bienheureux père alla

(1) Voir Chalippe, I. V.

visiter saint François dans le couvent d'une petite ville, où celui-ci tenait un chapitre de son ordre. On sait de quelle étroite amitié ils s'étaient liés à Rome, et combien ils aimaient à discourir ensemble des choses de Dieu. Quand vint l'heure du repas, on avertit les deux saints que les provisions faisaient complètement défaut pour le dîner. L'un et l'autre se mirent alors en prière; et se sentant exaucés, ils firent assembler les religieux au réfectoire. On récita les prières de la bénédiction avec plus de joie encore que de coutume, et l'on s'assit. Dominique et François étaient aux places d'honneur, les yeux levés vers le ciel. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'on vit entrer dans la salle vingt jeunes hommes, qui déposèrent sur la table les pains renfermés dans les plis de leurs manteaux, puis s'en retournèrent deux à deux avec une modestie qui n'avait d'égale que leur beauté. Après le repas, notre père saint Dominique fit une chaleureuse exhortation aux frères, pour les inviter à ne jamais se défier de la Providence, même dans la plus extrême pénurie."

Un novice, de noble famille et aux habitudes délicates, ne pouvant supporter la nourriture du couvent, prit le parti de s'en retourner dans le siècle. Un matin, il quitte sans bruit sa petite cellule, se rend à la chapelle et fait une dernière prière aux pieds du crucifix. Là, Notre-Seigneur lui apparaît, accompagné de sa très glorieuse Mère. "Mon fils, lui dit-il, pourquoi renoncer à ta vocation? — Seigneur, répond le novice, ce genre de vie est trop austère!" Le Seigneur prend alors un pain grossier, le trempe dans la plaie de son côté, et lui dit: "Mange ce pain." Le novice obéit, et il trouve ce pain délicieux. La vision disparaît, et le jeune homme rentre au monastère. Depuis lors, quand il était tenté par le démon, il considérait en esprit l'amoureuse plaie du Cœur de Jésus, et ses peines se transformaient aussitôt en douceurs.

Un autre novice était sur le point de quitter l'Ordre pour un motif analogue; il avait pris en dégoût sa robe de bure, et surtout le capuchon. Mais dans la nuit, qui devait être celle de son départ, s'étant agenouillé, selon sa pieuse coutume, au pied de l'autel, il fut ravi en esprit. Il lui semblait voir défiler devant lui une multitude de saints; ils marchaient deux à deux, en mêlant leurs voix harmonieuses aux concerts des anges. Leurs vêtements étaient blancs comme la neige, et leur visage resplendissant comme le soleil. Les trois derniers éclipsaient tous les autres. Le jeune homme

était immobile de stupeur et de joie. Or, l'un des saints lui dit : " Mon frère, ceux que tu vois sont tous des Frères-Mineurs ; ces deux saints plus éclatants que les autres sont saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue, et le dernier est un religieux mort depuis peu de jours. Dieu leur donne ces parures éblouissantes en échange des pauvres tuniques qu'ils ont portées sur la terre." A ces mots, la céleste vision s'évanouit, et le jeune novice retourna dans sa cellule, le cœur inondé de joie, et l'âme remplie de courage pour combattre jusqu'au soir de la vie les bons combats du Seigneur (1).

Les annales de l'Ordre séraphique renferment mille traits semblables. Ainsi, le Verbe incarné prenait cœur à son ouvrage ; proportionnant les grâces et les miracles aux difficultés de la règle, il faisait reflourir les conseils de l'Évangile, et réparait peu à peu les ruines de son Église par saint François et par l'Ordre des Frères-Mineurs.

A ces deux visions ajoutons-en une autre qu'eut le doux frère Léon, et qui achèvera de mettre un sceau divin sur les enseignements du saint fondateur. L'heure était solennelle : François, orné des sacrés stigmates, était étendu sur son lit de douleur à Assise, et se préparait à quitter cette vallée de larmes. Le frère Léon, veillait à son chevet et priait avec ferveur. Or, pendant son oraison, il fut ravi en extase et conduit en esprit sur les bords d'un grand fleuve, aux eaux profondes, au cours impétueux, que des religieux de son Ordre se disposaient à franchir. Il les vit entrer dans le fleuve ; mais, ô douleur ! les uns se noyaient dès le début ; les autres, luttant avec effort contre la violence du courant, parvenaient jusqu'au tiers ou jusqu'à la moitié du fleuve ; mais gênés dans leurs mouvements par les lourds bagages qu'ils portaient, ils finissaient, eux aussi, par disparaître sous les eaux. En face d'un si navrant spectacle, le doux frère Léon pleurait. Il eût voulu pouvoir tendre la main aux pauvres naufragés, mais une force invincible l'enchaînait au rivage. Il restait donc là, debout, morne et pensif, lorsqu'une scène toute différente vint frapper ses regards.

(A continuer.)

(1) Bernard de Besse.

DEVOTION AU SACRE CŒUR DE JÉSUS

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR DÉCEMBRE 1887

Désignée par Son Em. le cardinal préfet de la Propagande et
bénie par Sa Sainteté Léon XIII :

LES VICTIMES DU NATURALISME

Qu'elles sont nombreuses de nos jours et qu'elles sont dignes de pitié les victimes du naturalisme ! Le naturalisme, ou rationalisme, est en effet l'erreur capitale et—comme parle le Concile du Vatican dans son préambule solennel—“ le trait qui caractérise notre époque.” Oui, ajoute l'illustre cardinal de Poitiers, “ la nature en est venue à ce point de se poser comme complètement maîtresse d'elle-même, armée d'imprescriptibles droits, ayant à demander des comptes, mais n'en ayant jamais à rendre. Là est le fondement de la doctrine révolutionnaire de la souveraineté de l'homme, incarnée dans la souveraineté du peuple.” (*Œuvres*, t. VII.)

Le naturalisme est l'erreur la plus directement opposée à la religion chrétienne : *Religioni christianæ per omnia adversans*, dit encore le saint Concile. Elle n'est pas seulement une hérésie ou une agglomération d'hérésies, elle est “ le pur antichristianisme.” De là chez tous les francs-maçons et autres adeptes militants du naturalisme, cette passion effrénée, cette rage satanique qui sans cesse les pousse à détrôner Jésus-Christ, à le chasser de partout, des lois et des institutions, des hôpitaux et des écoles, du berceau et de la tombe.

Chez les hommes qui sont en dehors de l'Eglise, le naturalisme aboutit théoriquement à ces monstrueuses erreurs qui se nomment le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme. Pratiquement, il n'est autre chose que la révolution anti-chrétienne, avec ses “immortels” principes de 89 et ses conséquences destructives de toute

autorité légitime, le radicalisme, le socialisme, le nihilisme.

Mais là ne s'arrêtent pas les ravages de cette grande erreur. Par la contagion de cet air qu'ils respirent, une multitude d'enfants de l'Eglise en ont subi la pernicieuse influence. De là le libéralisme prétendu catholique avec ses innombrables nuances; et de là encore—dit le Concile du Vatican—"parmi les chrétiens eux-mêmes, diminution des vérités, affaiblissement du sens catholique, et par suite déviation de la piété véritable."

Nous prions pendant ce mois le Cœur de Jésus pour ces malheureuses victimes du naturalisme; et nous demanderons instamment, pour elles et pour nous, cette foi vive et ardente, ce christianisme intégral qui, seul, peut remédier efficacement aux calamités de l'heure présente.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour les malheureuses victimes d'un naturalisme impie, ennemi de votre règne, afin qu'échappées à ce joug humiliant elles retrouvent auprès de vous la vraie liberté des enfants de Dieu.

DIRECTION DE L'APOSTOLAT LE LA PRIÈRE

Par une décision datée du premier octobre dernier, le rév. père E. Régault, S. J., directeur général de l'Apostolat de la Prière, vient de faire quelques changements dans la direction de l'Œuvre en Canada.

D'après cette décision il n'y a plus qu'un directeur Supérieur pour tout le Dominion.

C'est le rév. père J.-B. NOLIN, S. J., prédicateur de la colonisation, qui a été nommé à cette charge. Sa résidence est le collège Sainte-Marie, rue Bleury, Montréal.

Cependant, à cause de la grande étendue du Canada, et pour faciliter davantage la diffusion d'une œuvre si

excellente, le directeur général a aussi nommé trois vice-directeurs, savoir : le R. P. DÉSY, S. J., à Québec, le R. P. DOHERTY, S. J., à Guelph, Ontario, et le R. P. LORY, S. J., à St-Boniface, Manitoba.

Outre cette direction supérieure, il y a encore la *Direction diocésaine*, qui se fait par un directeur diocésain nommé de commun accord par l'Ordinaire et le directeur supérieur, et dont le choix est ratifié par le directeur général; puis la *Direction locale*, dont est chargé un directeur local choisi par le directeur diocésain.

Comme le R. P. Hamon vient d'être transféré temporairement à la province de New-York, la Ligue du Sacré-Cœur de Jésus dite "des hommes" en Canada passe sous le contrôle du directeur supérieur de l'Apostolat de la Prière dont elle n'est qu'une branche spéciale.

NECROLOGIE

Le 3 octobre dernier, s'éteignait dans le Seigneur, le frère Damase (J.-B. Decelles), à l'âge de 79 ans.

Le défunt mettait en pratique toutes les vertus mais surtout celle de la charité. Les paroles que l'apôtre St Jean répétaient constamment à ses fidèles: "Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres," faisaient ces délices. Aussi le voyions-nous visiter les malades et ensevelir les morts. Mais son œuvre de prédilection était la visite des vieillards de notre hôpital. Tous les jours il les visitait et leur rendait tous les services que nécessite le vieil âge.

Il entendait la sainte Messe tous les jours et communiait plusieurs fois la semaine.

Il fut l'un des premiers Tertiaires de St-Jean. La fraternité perd en lui un frère qu'elle n'oubliera jamais, et dont l'excellent souvenir, joint à la certitude d'avoir en lui un protecteur de plus au ciel, lui sera toujours un grand sujet de consolation.

M. Decelles est mort chez son fils, le révérend M. Damase Decelles, curé de Saccarapa, Maine, avec lequel il demeurait depuis 1885.

Les Tertiaires de St-Jean ont fait chanté, le 26, une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme du regretté défunt.

Le 4 octobre 1887, nous avons eu aussi à déplorer la mort de sœur Jeanne de Valois (dame Zoé Lasselin), de la congrégation de St-Jean.

La défunte était une Tertiaire dévouée et exemplaire, qui a passé ses jours dans la prière et la méditation. Excellente mère de famille, elle laisse aux siens le souvenir de toutes les vertus chrétiennes.

Elle avait atteint l'âge avancé de 74 ans.

(Communiqué de la fraternité de St-Jean).

R. I. P.

AVIS

Le décès de M. J. Chapeau, imprimeur de la *Petite Revue*, est pour nous l'occasion de certains changements. Ainsi, MM. Eusèbe Senécal & Fils se sont maintenant chargés d'imprimer notre revue. L'établissement de MM. Senécal & Fils est trop connu pour qu'il soit nécessaire de dire à nos lecteurs que la typographie de la revue sera ce qu'il peut y avoir de plus parfait. Nous voulons marcher dans la voie du progrès : nous n'épargnerons rien, non seulement dans la rédaction, mais aussi dans la partie matérielle, pour donner le plus de satisfaction à nos lecteurs. Tous les jours nous avons occasion de recevoir des témoignages du bien que fait la "Petite Revue"; nos abonnés augmentent en nombre; le zèle de plusieurs est digne d'admiration. S. François le leur rendra au centuple.

Toutefois il y en a encore un grand nombre qui sont arriérés dans le paiement de leur prix d'abonnement. Nous les prions de vouloir bien comprendre que nos dépenses ne se paient point avec des félicitations, et nous serions infiniment heureux, si à ces témoignages, qui nous sont d'ailleurs bien sensibles, l'on voulait bien y joindre le prix si minime de l'abonnement.

Le *cinquième* volume de la "Revue" commencera au premier février 1888, nous serons forcé à cette date de retrancher de la liste des abonnés tous ceux qui seront arriérés, et de mettre leur compte en collection forcée. Cette mesure de rigueur nous est imposée par les circonstances.

Nous serions heureux d'être averti chaque fois qu'un abonné ne reçoit pas son numéro à temps. Souvent nous ne le sommes que trois ou quatre mois après. C'est alors difficile de découvrir la cause du retard. Le service postal est souvent defectueux; pour y remédier il faut s'y prendre à temps.

A l'avenir, la "Revue" sera distribuée le 25 de chaque mois.

Le nez et les lunettes.

On m'a conté que le nez se lassa
 De servir de siège aux lunettes.
 "C'est pour les yeux que ces dames sont faites;
 Je n'en veux plus!" Il dit et les laissa
 Glisser et se briser par terre.
 Tout fin qu'il est, il ne se doutait pas
 Qu'on a besoin l'un de l'autre ici-bas;
 Mais il l'apprit par cette sottie affaire:
 Les yeux, guide autrefois si sûr,
 Le menèrent tout droit s'aplatir contre un mur.